

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 novembre 2019 à 18h30,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 7 <sup>ème</sup> délibération
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurora MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
13	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
14	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
15	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	Arrivée après la 4 <sup>ème</sup> délibération
16	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
17	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	
18	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
19	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
20	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
21	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	Pouvoir de Philippe LANÇON
22	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
23	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
24	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
25	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
26	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
27	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
28	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
29	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
30	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 1 <sup>ère</sup> délibération
31	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
32	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
33	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
34	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
35	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
36	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
37	MERY	T	Eudes BOUVIER	
38	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
39	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
40	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Arrivée après la 10 <sup>ème</sup> délibération
41	MOUXY	T	Nicolas MARC	
42	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
43	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
44	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
45	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
46	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
47	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
48	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
49	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
50	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir d'Yves HUSSON
51	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	



52 VIVIERS-DU-LAC  
53 VOGLANS

T Martine SCAPOLAN  
T Martine BERNON

Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

**Absents excusés :**

LE MONTCEL  
ONTEX

Jean-Christophe EICHENLAUB  
Jacques CURTILLET

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Christophe PIRAT  
Fabrice BURDIN  
Matilde HABOUZIT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint des services  
Directeur du pôle Service à la population  
Responsable Agriculture  
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles  
Responsable juridique/Assemblées  
Assistante du service Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 53 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2019

Exécutoire le : 13 NOV. 2019

Affichée le : 13 NOV. 2019

Visée le : 15 NOV. 2019

### FINANCES

#### **Offre de concours à Chambéry – Grand Lac Economie pour la réalisation de la liaison des Combaruches Avenant n°1**

##### Rappel du projet :

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 4 janvier 2007, la CALB a déclaré d'intérêt communautaire le Parc d'Activités Economiques (PAE) des Sources, situé sur les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix.

À la demande de la commune d'Aix-les-Bains, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été signée le 7 avril 2013, permettant parallèlement à l'aménagement du PAE de réaliser une voirie reliant la ZAE des Combaruches afin d'améliorer la desserte de cette ZAE (devenue intercommunale le 1er janvier 2017) - au péage autoroutier Aix-Nord.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, Chambéry - Grand Lac Economie s'est vue transférer la compétence « développement économique » des deux communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac. A ce titre, CGLE porte les projets d'aménagement de PAE initiés par les deux communautés d'agglomération, et notamment le PAE des Sources auparavant géré par Grand Lac.

Dans la mesure où l'extrémité Sud du projet d'aménagement du PAE des Sources est attenante au tracé de la future voirie de desserte permettant de relier la ZAE des Combaruches (de compétence intercommunale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) et afin d'assurer la cohérence des travaux des deux projets et d'optimiser les coûts, il a été convenu de réaliser simultanément ces deux projets.

Dès lors, a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de CGLE et la passation d'une convention de mandat entre les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix, territorialement concernées, et CGLE. Cette convention a pour objet de confier à CGLE le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte la réalisation de la liaison qui relève de la compétence communale.

Ces travaux de voirie consistent en :

- La création d'une voirie de liaison entre le futur PAE des sources et la ZAE des Combaruches,
- La création de deux ronds-points au sud du PAE des sources de part et d'autre part du passage inférieur sous l'autoroute.

S'agissant d'une voirie reliant deux PAE d'intérêt communautaire (le PAE des Sources et le PAE des Combaruches), et conformément aux engagements pris par la CALB antérieurement à la fusion, il est proposé que Grand Lac contribue au financement de cette liaison.

##### Proposition de financement :

L'offre de concours se définit comme un contrat unilatéral dans lequel l'offre a été faite par une personne publique ou privée d'apporter volontairement une contribution à des travaux publics réalisés par une personne publique.

Une offre de concours de Grand lac à CGLE d'un montant de 550 000 € a été votée par le conseil communautaire du 27 septembre 2018 pour le financement des travaux précités. Ce montant correspondait à 22.6% du montant HT des travaux

Or, les montants financés doivent être appelés en TTC et seront éligibles au FCTVA. L'avenant porte ainsi sur la modification de la nature des montants de dépenses. Le montant net de l'opération est inchangé à la différence près entre le montant de la TVA récupérable et le calcul du FCTVA.

Il est donc proposé de modifier la délibération en date du 27 septembre 2018 et de proposer une offre de concours au syndicat, correspondant à 22,60% du montant TTC de l'opération, soit un montant estimé de 660 000 €. Grand Lac percevra le montant estimé du FCTVA au taux en vigueur soit 108 266 euros.

Il est précisé qu'une augmentation du coût prévisionnel de l'opération et par conséquent des participations devront être validées par chacun des 3 financeurs.

Monsieur le Président donne lecture de la convention d'offre de concours annexée à la présente délibération.

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'offre de concours précitée, en remplacement du fonds de concours voté lors du conseil communautaire du 3 mai 2018,
- APPROUVE la convention d'offre de concours annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention précitée, et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2019

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 51
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## CONVENTION

### Offre de concours pour la réalisation de la liaison des Combaruches sur les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix Avenant 1

#### ENTRE

GRAND LAC, communauté d'agglomération, représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du \_\_\_\_\_,  
Ci-après désigné par les termes « GRAND LAC »,

#### ET

CHAMBERY – GRAND-LAC ECONOMIE, représenté par son Président, M. Xavier DULLIN, dûment habilité par délibération du conseil syndical du \_\_\_\_\_,

Ci-après désignée par les termes « CGLE »,

1500 boulevard Lepic  
CS 20600  
73100 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51  
Fax : 04 79 35 70 70

[www.grand-lac.fr](http://www.grand-lac.fr)

## PRÉAMBULE

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, Chambéry - Grand Lac économie s'est vu transférer la compétence « développement économique » des communautés d'agglomération Grand Chambéry et Grand Lac. A ce titre, CGLE porte les projets d'aménagement de parcs d'activités économiques initiés par les deux communautés d'agglomération, et notamment le PAE des Sources, auparavant géré par Grand Lac.

Dans la mesure où l'extrémité Sud du projet d'aménagement du PAE des Sources est attenante au tracé de la future voirie de desserte permettant de relier la ZAE des Combaruches au péage autoroutier Aix-Nord, pour assurer la cohérence des travaux des deux projets et optimiser les dépenses, il a été convenu de réaliser simultanément ces deux projets.

Dès lors, a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de CGLE et la passation d'une convention de mandat entre les communes d'Aix-les-Bains et de Grésy-sur-Aix, territorialement concernées, et CGLE. Cette convention a pour objet de confier à CGLE le soin de réaliser en leur nom et pour leur compte la réalisation de la liaison qui relève de la compétence communale.

S'agissant d'une voirie reliant deux PAE d'intérêt communautaire et conformément aux engagements pris par la CALB antérieurement à la fusion, il est proposé que Grand Lac contribue aux financements de cette liaison, au travers d'une offre de concours

Une convention a été approuvée par délibérations du Conseil Communautaire de Grand Lac du 27 septembre 2018 et du Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie du 14 novembre 2018 pour déterminer le montant de l'offre de concours apportée par Grand Lac à CGLE

Le présent avenant a pour objet de préciser le régime de TVA applicable à l'opération et de repréciser les modalités de versement de l'offre de concours.

## ARTICLE 1 : REGIME DE TVA APPLICABLE A L'OPERATION

Les travaux étant analysés comme « équipements généraux de superstructures classés dans le domaine public ne générant aucune recette taxable » l'opération est exclue du champ de la TVA dans la comptabilité de CGLE.

CGLE appellera donc la participation des villes et de l'agglomération en TTC, ces dernières demanderont à récupérer le FCTVA.

Le coût de l'opération est estimé à 2 434 000 € HT soit 2 920 800 € TTC, réparti comme suit :

- Commune d'Aix Les Bains : 73.29 % - 1 784 000 € HT soit 2 140 800 TTC
- Grand Lac : 22.60 % - 550 000 € soit 660 000 € TTC
- Commune de Grésy sur Aix : 4.11 % - 100 000 € soit 120 000 € TTC

## ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DES PARTIES

La convention d'offre de concours prévoyait que Grand Lac s'engage à verser à CGLE la somme telle qu'elle résulte des modalités de calcul suivant l'échéancier ci-après :

- au démarrage des travaux : 30 % de sa participation,
- à l'achèvement des travaux : le solde, sur production des factures définitives.

CGLE s'engageait par ailleurs à réaliser les travaux précités et à tenir Grand Lac informée de l'état d'avancement des travaux qui devront être réalisés avant la fin de l'année 2019

Considérant que le montant des travaux réalisés en 2019 est inférieur à 30% du montant total de l'opération et que leur achèvement interviendra en 2020, il est convenu entre Grand LAC et CGLE de modifier comme suit les conditions de versement de l'offre de concours :

Grand Lac s'engage à verser à CGLE la somme telle qu'elle résulte des modalités de calcul au fur et à mesure de la présentation des états d'acomptes, décomptes et factures des entreprises et maîtres d'œuvre.

Fait à Aix-les-Bains, le 13 novembre 2019

Pour Chambéry – Grand Lac Economie  
Le Président,  
Xavier DULLIN

Pour GRAND LAC,  
Le Président,  
Dominique DORD

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Offre de concours à Chambéry - Grand Lac Economie pour la réalisation de la liaison des Combaruches - Avenant n.1

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/11/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/11/2019

---

**Numéro de l'acte :** d3035 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20191113-d3035-DE

---

**Date de décision :** 13/11/2019

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours  
7.8.2. Autres